

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

AMENDEMENT

N ° CD964

présenté par

Mme Tuffnell, M. Dombreval, Mme Brulebois, Mme Marsaud, Mme Bureau-Bonnard,
Mme Piron, M. Buchou, M. Vignal, M. Martin, M. Daniel, Mme Thillaye, M. Haury, M. Maire,
M. Fiévet, Mme De Temmerman, M. Vuilletet, Mme Lenne et Mme Hérin

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.